

N°2016-BCA-60

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
- Votants : 3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANNEAU DE MOUILLAGE POUR  
LE BATEAU D'INTERVENTION ET DE SAUVETAGE DU CIS ROUEN SUD**

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 mai 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS**

- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Depuis près de 40 ans, l'organisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) en termes de sauvetage en milieu aquatique au sein de l'agglomération rouennaise a mis en exergue la nécessité d'une embarcation mise à l'eau, à titre permanent, pour permettre l'intervention des sapeurs-pompiers. Cette nécessité s'explique en raison des difficultés de mise à l'eau d'une embarcation par les hauteurs de marnage auxquelles la Seine est soumise.

Cette embarcation est actuellement amarrée à la Halte de plaisance de la ville de Rouen située sur l'île Lacroix. Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce site ne sera plus sécurisé, dû notamment au non renouvellement pour départ à la retraite du gardien.

Le port de plaisance de la Métropole Rouen Normandie, situé Bassin Saint Gervais, présente pour le Sdis 76 de multiples avantages tels que :

- la sécurisation du site,
- la rapidité d'accès pour les personnels du Cis Rouen Sud,
- la position opérationnellement stratégique lors des grandes manifestations,
- la protection implicite qu'offre un port de plaisance à l'embarcation contre les éléments naturels,
- la présence d'installations fixes d'avitaillement en carburant.

La Métropole Rouen Normandie propose, la mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et à titre gracieux, d'un anneau de mouillage au sein du port de plaisance selon les modalités définies par la convention ci-jointe.

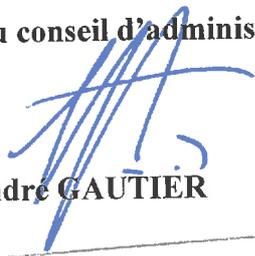
Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le président à signer la convention précitée, jointe en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.*

**Le président du conseil d'administration,**

  
**Andre GAUTIER**

